

COVID-19
MESURES SPÉCIALES



MÉTIERS DE LA COIFFURE

LES MESURES SANITAIRES



Obligation légale de l'employeur en matière de prévention

L'employeur est légalement tenu responsable en matière de prévention des risques dans l'entreprise (article L. 4121-2 du Code du travail).

Préparer pour prévenir les risques et protéger la santé des travailleurs :

- **Vous devez informer le personnel sur la pandémie**, ses risques et sur les mesures de prévention et de protection collective et individuelle.
- **Vous devez instaurer des mesures d'hygiène et de salubrité préconisées par les autorités sanitaires** (lavage des mains, désinfection des locaux, mise à disposition de matériel d'hygiène comme du savon, des solutions hydroalcooliques...).
- **Concrètement, il faut donc évaluer les risques au regard des situations de travail, en prenant en compte les nouveaux risques.** Les risques préexistants liés au travail « normal » du salarié existent toujours. Ils peuvent même être accrus.



Dans le salon

- **Mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** et y annexer toutes les mesures sanitaires prises
- **Privilégier les prestations coiffure sur RDV** afin de minimiser les attentes pendant la phase de déconfinement et de respecter les mesures de distanciation physique
- Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes pour **limiter les contacts avec les poignées**, et à condition que cela n'empêche pas de réguler les accès au salon
- Mettre en place, si possible, **un sens de circulation unique pour éviter les croisements**
- **Veiller à l'application des règles et des gestes barrières pour les clients** en salle d'attente
- Pour les établissements qui ne peuvent pas effectuer de marquage au sol ou organiser un sens de circulation unique, il serait préférable de **limiter le nombre de rendez-vous en fonction du nombre de places disponibles en salon** afin d'éviter toute attente



PRÉPARER



Dans le salon

- **Mettre en place une procédure de tri des déchets** et séparer le matériel susceptible d'être contaminé
- **Vider les poubelles en portant des gants réservés à cet usage**
- **Préparer un protocole de réception des marchandises** hors ou en présence de la clientèle, respectant les gestes sanitaires (salon)
- **Proscrire l'utilisation de la ventilation manuelle** (de type ventilateurs) **et de la climatisation**
- Si possible **prévoir une aération régulière des locaux**, par exemple plusieurs fois par jour durant 10 minutes, lorsque cela est possible en fonction de la configuration des lieux
- **Supprimer tout type de collation ainsi que les magazines** mis à disposition des clients
- **Limiter au maximum les équipements dans le salon** pour éviter le dépôt du virus sur les surfaces : mobilier superflu, cadres, jeux pour enfants,...

PRÉPARER



Pour le personnel



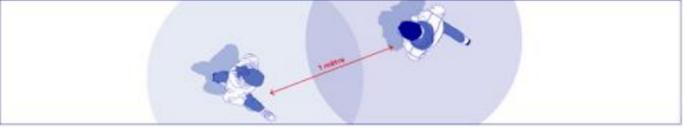

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

-  Lavez-vous très régulièrement les mains
-  Toussez ou éternuez dans votre coude
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  **SI VOUS ÊTES MALADE**
Portez un masque chirurgical jetable

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
0 800 130 000
(appel gratuit)

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres

- **Prévoir**, avant l'ouverture au public, **des actions d'information et de formation du personnel** y compris les alternants, relatives aux mesures sanitaires
- Si possible, les salariés pourront attester avoir été informés, avec mise en situation en salon, ou formés, sur l'application des mesures sanitaires
- **Afficher les consignes à suivre sur le lieu de travail aux endroits visibles de tous**
- **Éviter le port d'accessoires** de type montre, bijoux, etc...
- **Prévoir un plan de nettoyage et de désinfection avec périodicité** (après chaque client) et suivi des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils et matériels dont les visières et les lunettes, des poignées et boutons de portes et placards, des zones de paiement, de toutes les surfaces et objets susceptibles d'avoir été contaminés (annexer les mesures de ce plan de nettoyage dans le Document Unique)

PRÉPARER



Pour le personnel

- **Désinfecter le terminal de paiement et privilégier le paiement sans contact**
- **Nettoyer les sols une fois par jour au minimum** avec un linge humide en utilisant les produits de désinfection adéquats, en complément des balayages après chaque client
- Lors du lavage des sols, **utiliser le matériel de protection adéquat** (gants - hors gants en latex - masque normé, lunettes ou visières)
- **Laisser le matériel nécessaire en permanence à disposition sur les postes de travail**, dans les vestiaires et salles de pause : du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes, du savon liquide, de l'essuie mains en papier jetable, des sacs poubelles, des boîtes de mouchoirs en papier, des gants, des peignoirs ou blouses à usage unique à destination des clients



PRÉPARER



Pour le personnel

- **Les peignoirs, serviettes ou blouses à usage unique peuvent être remplacés par du matériel lavables à 60°** dès lors qu'ils ne sont utilisés que pour un seul client
- **Attribuer des outils de travail individuels**
- **Réserver les WC aux collaborateurs** avec consignes après chaque utilisation, usage de lingettes désinfectantes sur les poignées et divers équipements touchés. Après chaque action, le salarié devra se désinfecter les mains
- Si un endroit dédié aux repas est prévu dans l'établissement, **prendre les repas en horaires décalés et avec respect de la distanciation sociale à table** ; définir le nombre de personnes pouvant déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise, éviter les chaises à roulettes, qui favorisent les rapprochements



PRÉPARER

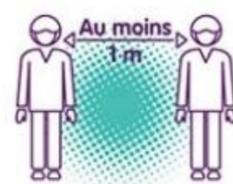


Pour la clientèle

- Afficher les consignes afin que les clients en prennent connaissance

Votre salon vous protège contre le Covid-19

Veillez suivre les indications suivantes :



Respecter les distanciations physiques lors de l'accueil.



Dès l'accueil, porter obligatoirement un masque avec attache derrière les oreilles.



Désinfecter vos mains dès l'accueil.



Eviter tout déplacement inutile dans le salon.



Privilégier le paiement par carte et sans contact.

De notre côté, nous nous engageons à :



Porter un masque et une visière ou des lunettes.



Attacher nos cheveux.



Utiliser des blouses à usage unique pour les clients.



Désinfecter après chaque coupe l'ensemble du siège, des surfaces et des outils de travail.



Désinfecter nos mains après chaque client(e).

Ces recommandations sont conformes aux prescriptions des ministères du travail et de la santé sous réserve de modifications ultérieures.
La fiche sanitaire officielle est consultable sur le site: <https://travail-emploi.gouv.fr/>

PRÉPARER



Pour la clientèle

Réaménager le vestiaire :

- Prévoir un sac en papier kraft ou plastique d'assez grande dimension contenant une serviette et un peignoir individuels par client
- **Placer à la vue des clients**, et expliquer aux enfants, à l'entrée du salon, **les consignes de sécurité à appliquer et à mettre en place**. S'il existe, les diffuser sur le site internet. Les clients doivent venir seuls, ou pour accompagner un enfant
- **Seuls les clients qui se font coiffer ou qui achètent un produit peuvent rester dans le salon**
- **Chaque nouveau client entrant dans le salon devra utiliser du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du salon et être muni d'un masque**
- L'accès aux toilettes mis à disposition de la clientèle exige une désinfection systématique après chaque passage : mettre à disposition une boîte de lingettes désinfectantes et une affiche informative sur la façon de procéder

PRÉPARER



Dans le salon

- La capacité de prise en charge des clients par un professionnel dans le salon doit se faire dans le respect de l'application des mesures de sécurité sanitaire afin d'éviter la « stagnation » des clients
- Afin de respecter les mesures de distanciation physique, **la règle des 4m² par personne** (jauge maximale) devient la référence pour la prise en charge des clients
- Demander par un affichage approprié aux clients malades ou présentant des symptômes de différer leur rendez-vous
- Utiliser des peignoirs ou des blouses à usage unique pour les client(e)s. Les peignoirs ou blouses à usage unique peuvent être remplacés par des peignoirs ou blouses lavables à 60° dès lors qu'ils ne sont utilisés que pour un seul client
- **Pour les serviettes : lavage à 60°**, pour les peignoirs/blouses en matière synthétique ne pouvant être lavés à 60°, d'autres moyens de désinfection peuvent être utilisés : sèche-linge, lessive spécifique, savon de Marseille, etc...



Dans le salon

- **Se nettoyer les mains et les sécher** sans les froter, systématiquement après chaque client

- **Désinfecter après chaque client l'ensemble des outils utilisés** (peigne, ciseaux, casque, tondeuse...) ainsi que l'ensemble du siège, des surfaces de travail et des surfaces susceptibles d'avoir été contaminées au moyen de lingettes ou spray désinfectants

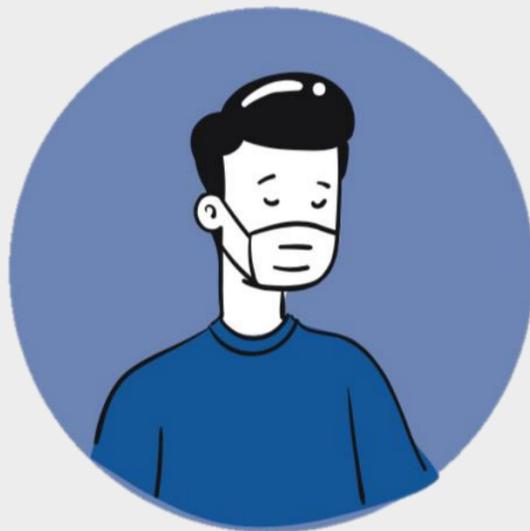
- Prévoir un temps de désinfection entre deux clients en fonction des heures de rendez-vous afin d'éviter un décalage entre l'heure de rdv et l'heure de prise en charge

- **En cas d'utilisation de sèche-cheveux : il est fortement recommandé de ne pas utiliser la pleine puissance** pour éviter les projections d'air trop fortes ou d'isoler le cas échéant les postes de brushing et de sécher du haut vers le bas et d'orienter la diffusion de l'air vers le miroir. En évitant scrupuleusement d'orienter la diffusion vers d'autres clients ou des salariés.



Pour le personnel

- **Rendre obligatoire, pour les professionnels, le port de protections** pour éviter toutes projections salivaires, **de type masque normé, et visière ou lunettes, et l'utilisation de gants pour certaines prestations techniques.** Pour les coupes de barbe, rendre obligatoire le port de visière et masque normé.
- Le port des protections individuelles habituellement requises au titre d'autres risques (gants, lunettes de protection...) ne doit pas être remis en cause par les équipements et dispositifs mis en place spécifiquement pour lutter contre le Covid-19
- **Privilégier les cheveux attachés**



PRÉPARER



RÉALISER



Pour les clients

- Obligation de porter un élément de protection au niveau de la bouche et du nez : **masque normé pour les clients avec attache derrière les oreilles.**
- La **mise en place d'un vestiaire est à bannir** (incitation des clients à laisser leurs vêtements dans leur véhicule, dans leur sac, ou sur leurs genoux sous le peignoir). En cas de vestiaire exceptionnel, les vêtements devront être isolés les uns des autres.
- Servir les clients en produits à la revente. Les consommateurs ne doivent pas toucher les produits.
- L'accueil des personnes handicapées est prévu et autorisé et répond en tous points aux mêmes règles d'hygiène que celles édictées dans ce support. Ces personnes pourront ainsi bénéficier des services d'un coiffeur et seront accompagnés de manière bienveillante tout au long de leur présence dans le salon.
- Éviter au maximum les contacts trop proches en face à face avec les clients, éviter de leur toucher le visage et privilégier les conversations via le miroir.
- **Encourager le paiement par carte bancaire et sans contact.** En cas de paiement en espèces et de remise de monnaie, éviter les remises en mains propres.



Pour rappel

- **S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes** : gels hydroalcooliques, matériel de protection individuel, produits de nettoyage et d'entretien usuels, lingettes de désinfection, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, etc...
- **Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter :**
 - Le guide des mesures sanitaires pour les entreprises de coiffure (*lechommerces.fr*)
<https://lechommerces.fr/guide-des-mesures-sanitaires-pour-les-entreprises-de-coiffure/>
 - La fiche sanitaire branche coiffure (*unec.fr*)
<https://unec.fr/wp-content/uploads/2020/05/fiche-sanitaire-branche-coiffure-6-mai-2020.pdf>



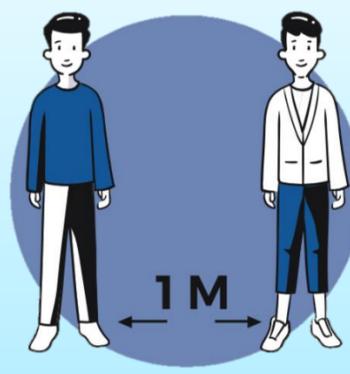
PORTER UN MASQUE



DÉSINFECTER VOS
MAINS RÉGULIÈREMENT



DÉSINFECTER LE
MATÉRIEL ENTRE
CHAQUE CLIENT



GARDER 1 MÈTRE
DE DISTANCE



PAS DE MAGAZINE À
DISPOSITION



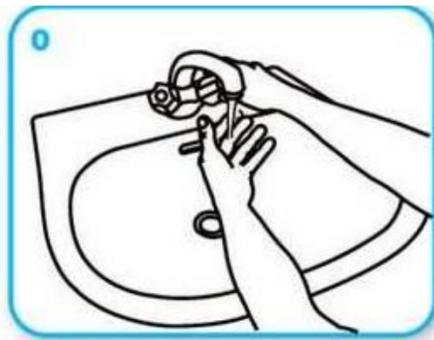
NE PAS TOUCHER LES
PRODUITS À LA VENTE



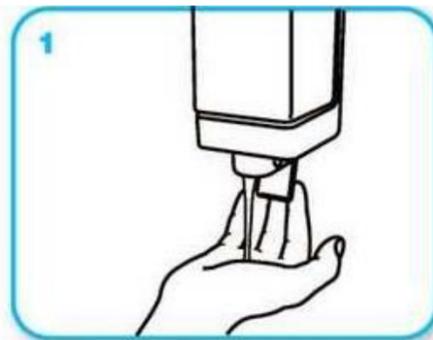
Pour rappel

La technique de lavage des mains avec du savon liquide et de l'eau

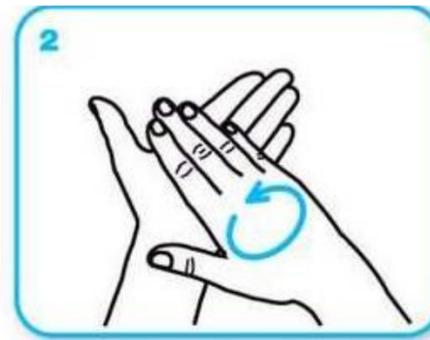
 Durée de la procédure : **40-60 secondes**



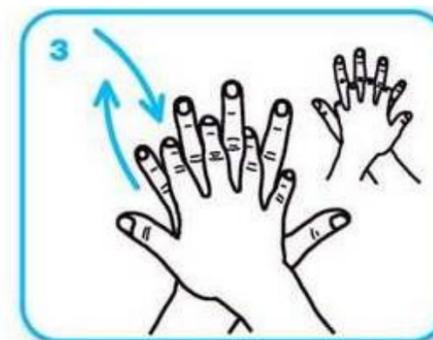
0 Mouiller les mains abondamment



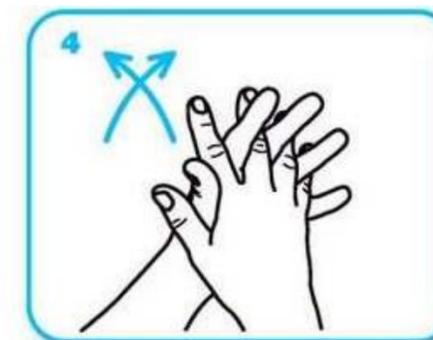
1 Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



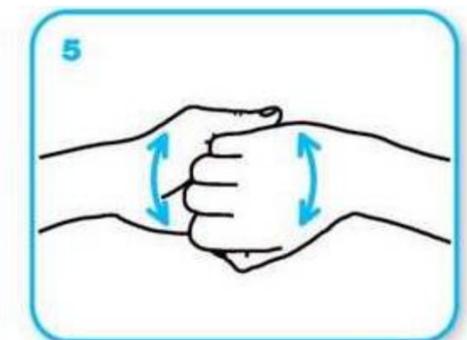
2 Paume contre paume par mouvement de rotation,



3 le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



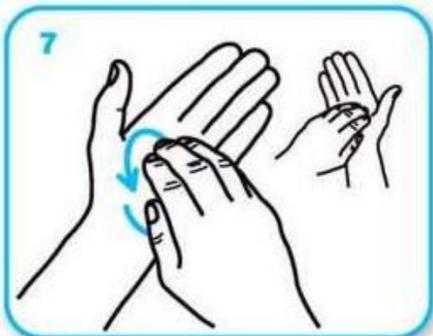
4 les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



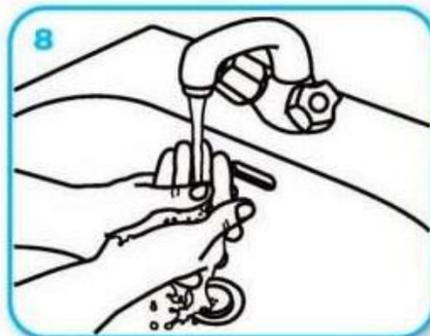
5 les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



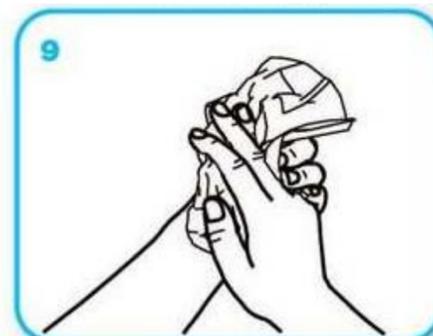
6 le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



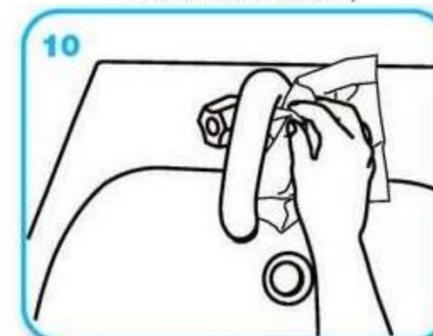
7 la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



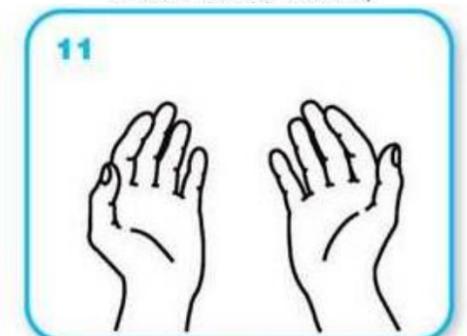
8 Rincer les mains à l'eau,



9 sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



10 fermer le robinet à l'aide de la serviette.



11 Les mains sont prêtes pour le soin.



Pour rappel

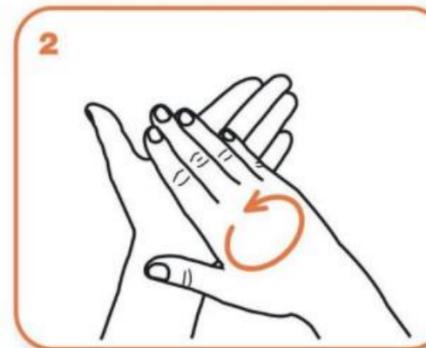
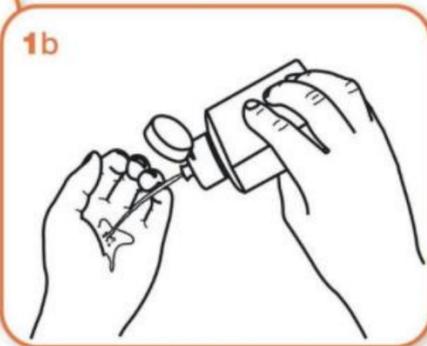
La technique de lavage des mains avec du gel hydroalcoolique



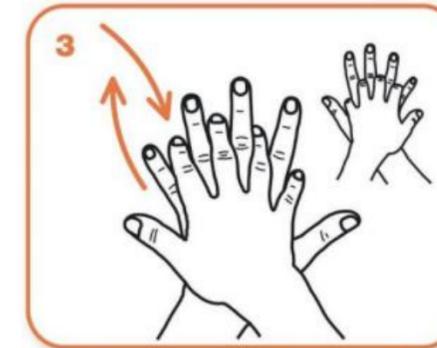
Durée de la procédure : **20-30 secondes.**



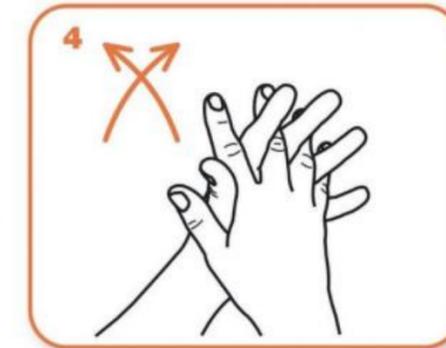
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



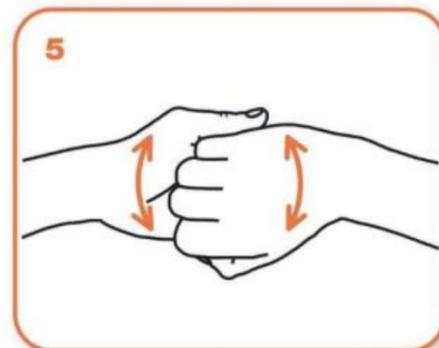
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



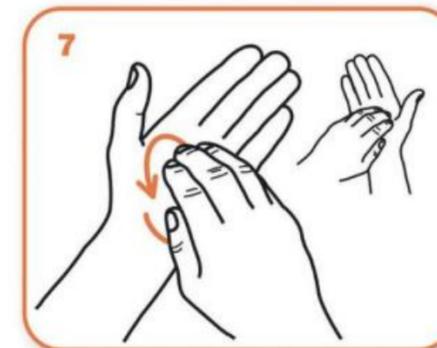
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



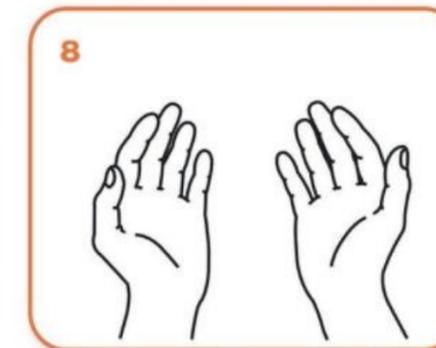
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.





REJOIGNEZ-NOUS



SANTE AU TRAVAIL EN MAYENNE



SATM53



SATM53



www.satm.fr